

Maison du Vélo

En partenariat avec Toulouse Métropole, l'association La Maison du Vélo fait la promotion de l'usage du vélo comme mode de déplacement, notamment en ville.

- La Maison du Vélo propose différents services :**
- des vélos à la location (classiques, pliants et VTC pour la balade le long du canal du Midi),
 - du conseil en mobilité,
 - un atelier pour entretenir et réparer soi-même son vélo,
 - la gravure du cadre avec inscription sur fichier national permettant de vous contacter si votre vélo volé est retrouvé,
 - une vélo-école pour apprendre ou reprendre à faire du vélo (voir encart),
 - une Vélothèque,
 - des services pour les entreprises.

Elle propose également diverses animations et organise des événements tels que Allons-Y-A-Vélo (en lien avec 2 pieds 2 roues), le Semaine de la Mobilité ou la quinzaine de l'Économie Sociale et Solidaire.

VÉLO école

- public enfants :**
- des actions dans les établissements scolaires et centres de loisirs : manutention du vélo, entretien et réparation, éducation routière, balade ;
 - apprentissage du vélo dès 4 ans les samedis de 14h30 à 15h30.
- public adultes :**
- pour les débutants et les remis en selle : le mercredi de 17h30 à 18h30 et le samedi de 9h30 à 10h30 et de 10h30 à 11h30 à la base de loisirs des Argolouès ;
 - pour les « confirmés », une balade pédagogique en ville tous les samedis de 11h45 à 13h15 ;
 - pour se sentir bien ou mieux, balades santé les samedis de 15h30 à 17h.

La Maison du Vélo
12 bd Bonrepos (face à la gare Matabiau) 31000 Toulouse - Tél. : 05 34 40 64 72
maisonduvelo@toulouse.fr - Ouvert du lundi au samedi

Parking vélos à accès réglementé

- Gare Matabiau**
678 places (30 6m pour les abonnés TER). Voir conditions sur le site.
Velo.tchd.com/actu/velostation-toulouse-matabiau/
- Parking du Capitole**
470 places gratuites (accès carte pastel, montoulose, Vinci-croquet 8-C).
Velo.tchd.com/parking/capitole
- Parkings vélos Tisséo**
Parcs de 25 à 50 places aux stations Balma Gramont, Argoullets, Arènes, Ramonville et Basso Cambo. Accès gratuit avec carte pastel.
Tisséo.fr/se-deplacer/ecomobilité/parcs-velo

Toulouse Métropole

- La politique cyclable de la Métropole en quelques lignes :**
- 570 km d'aménagements cyclables,
 - 700 km de voies à vitesse apaisée (zones 30, zones 20 et autres piétonnes),
 - 300 km de réseau vert (itinéraires de promenade à pied ou à VTT) jalonnés,
 - VéloToulouse : 283 stations et 2 600 vélos en libre service 24h/24.

Rando-vélo
Entre avril et novembre, chaque 1^{er} dimanche du mois, Toulouse Métropole organise et anime gratuitement des randos-vélos dans une ambiance sportive, conviviale et solidaire.

Direction Mobilités Gestion Réseau
Renseignements boîte vocale :
05 67 73 83 83
randovelo@toulouse-metropole.fr

Géovélo
Géovélo calcule votre trajet et vous propose un itinéraire adapté à votre pratique du vélo et à vos souhaits : du parcours le plus confortable au plus rapide.
geovelo.toulouse.fr

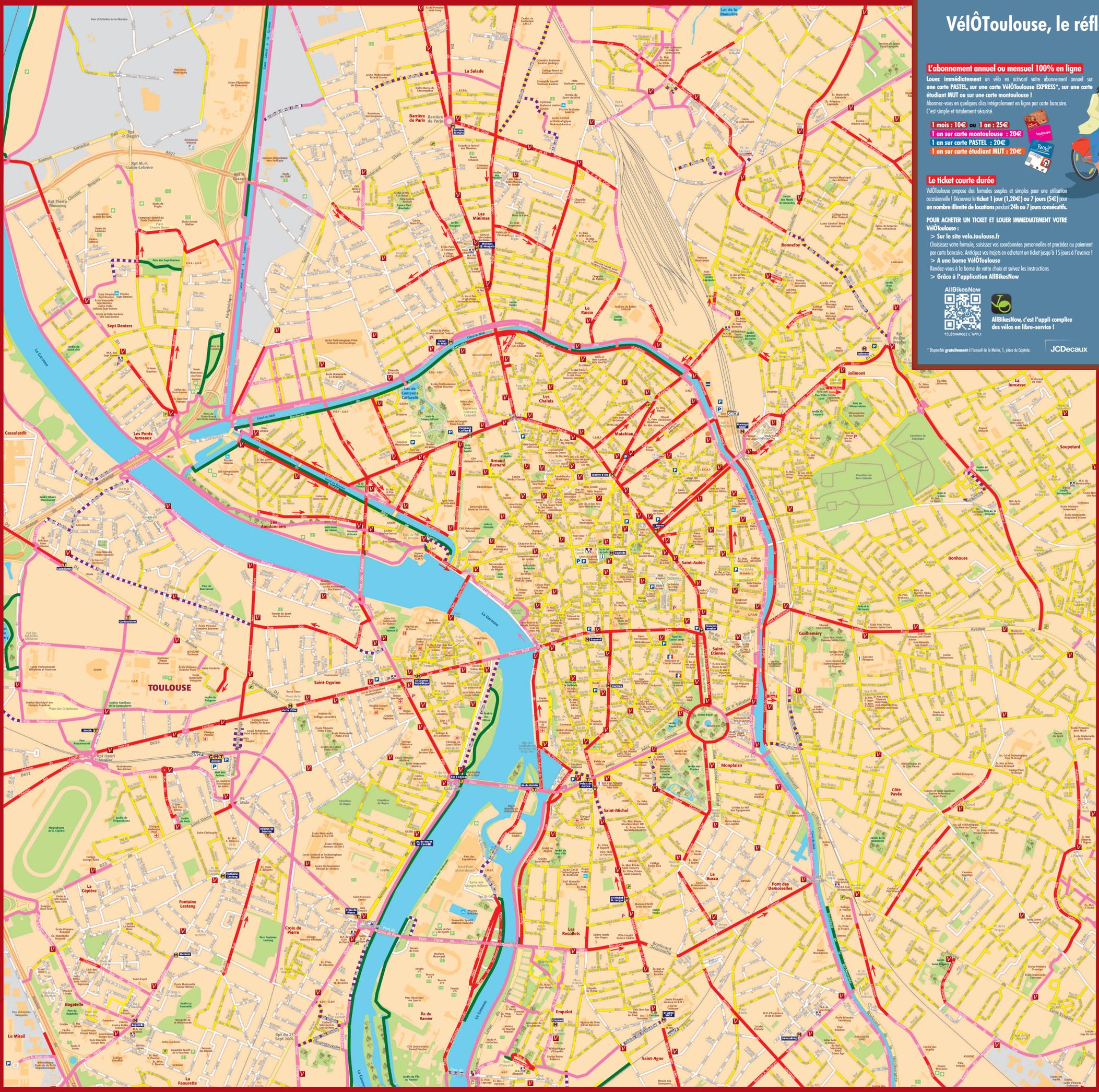
Contacts utiles

- Association 2 pieds 2 roues**
Depuis plus de 30 ans, l'association a pour but de promouvoir, sécuriser et faciliter la pratique du vélo et celle de la marche à pied dans l'agglomération toulousaine. Pour toute remarque sur le réseau cyclable, contactez-vous sur le site de l'association et cliquez sur « VéloObs ». Permanence mercredi de 17h30 à 19h30.
5, avenue Collignon - 31200 Toulouse - Tél. : 05 34 30 94 18 - toulousevelo.free.fr
- Organisation Bus Cyclistes**
L'Organisation Bus Cyclistes est une association qui a pour vocation de développer les déplacements à vélo, notamment pour se rendre au travail. Son action se base sur la mise en ligne sur internet d'itinéraires par des cyclistes réguliers. Indications de parcours facilement praticables à vélo, mise en relation des habitués et des novices ou personnes souhaitant des conseils sur ce thème.
20, rue Victor-Hugo - Boîte A 33 - 31700 Combarrieu
Tél. : 05 34 52 15 38 - buscyclistes.org

2017-2018

Itinéraires cyclables dans la Métropole Toulousaine

toulouse métropole
Toulouse en grand



VéloToulouse, le réflexe plaisir et santé...

Pratique Facile Rapide

L'abonnement annuel ou mensuel 100% en ligne
Louez immédiatement un vélo en activant votre abonnement annuel sur une carte PASTEL, sur une carte VéloToulouse EXPRESS*, sur une carte étudiant MUT ou sur une carte montoulose!
Ampliez-vous en quelques clics intégralement en ligne par carte bancaire. C'est simple et tellement sécurisé.

Tarifs d'abonnement par trajet

De 0 à 30 minutes	= GRATUIT	Simply, sans affecter un ticket 1 jour et vous effectuer une location
De 30 minutes à 1h	= 0,50€	1550 = 1,20€ (coût du ticket)
De 1 à 2h	= 1€**	= 2,20€ (coût de la location)
Au delà de 2h	= 1€ / heure sup.***	= 3,50€

Le ticket courte durée
VéloToulouse propose des formules souples et simples pour une utilisation occasionnelle ! Découvrez le ticket 1 jour (1,20€) ou 7 jours (5€) pour un nombre illimité de locations pendant 24h ou 7 jours consécutifs.

POUR ACHETER UN TICKET ET LOUER IMMEDIATEMENT VOTRE VéloToulouse :

- > Sur le site velo.toulouse.fr
- > Choisissez votre formule, saisissez vos coordonnées personnelles et procédez au paiement par carte bancaire. Anticipez vos trajets en achetant un ticket jusqu'à 15 jours à l'avance !
- > A une banna VéloToulouse
- Rendez-vous à la banna de votre choix et suivez les instructions
- > Grâce à l'application AllBikesNow

AllBikesNow
AllBikesNow, c'est l'appli complexe des vélos en libre-service !

Abonnement 100% en ligne, 2% facile
Une question ? Besoin d'aide ? Appelez-nous !
0 800 11 22 05
Du lundi au samedi de 8h à 20h, le dimanche de 9h à 19h.

Mairie de Toulouse
Toulouse en grand !

JCDecaux

* Disponible gratuitement à l'accueil de la Mairie, 1, place du Capitole.

Les droits et devoirs du cycliste

- Les règles de bonne conduite**
- Circuler sur aire piétonne à l'allure du pas : 6 km/h maximum.
 - Circuler sur voie verte en adaptant sa vitesse selon la fréquentation des piétons.
 - Dépasser un piéton en se signalant en amont s'il le faut et s'écartant suffisamment pour ne pas le gêner ou éviter tout mouvement du piéton.
 - Ne pas stationner son vélo en dehors des emplacements prévus à cet effet
 - Respecter le code de la route commun à tous les véhicules qui circulent sur la chaussée. Attention il n'y a pas de dérogation, ni de spécificités accordées aux vélos qui ne soient pas expressément indiquées par un panneau.
 - Ne pas circuler sur les trottoirs (sauf enfant de moins de 8 ans).
 - Ne pas rouler trop près des voitures en stationnement (risque du « coup de la portière »).
- Les nouveaux panneaux à connaître**
- Autoriser un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située en continuité en évitant le passage aux usagers prioritaires (piétons ou automobiles).
 - Autoriser un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située la plus à droite en évitant le passage aux usagers prioritaires (piétons ou automobiles).

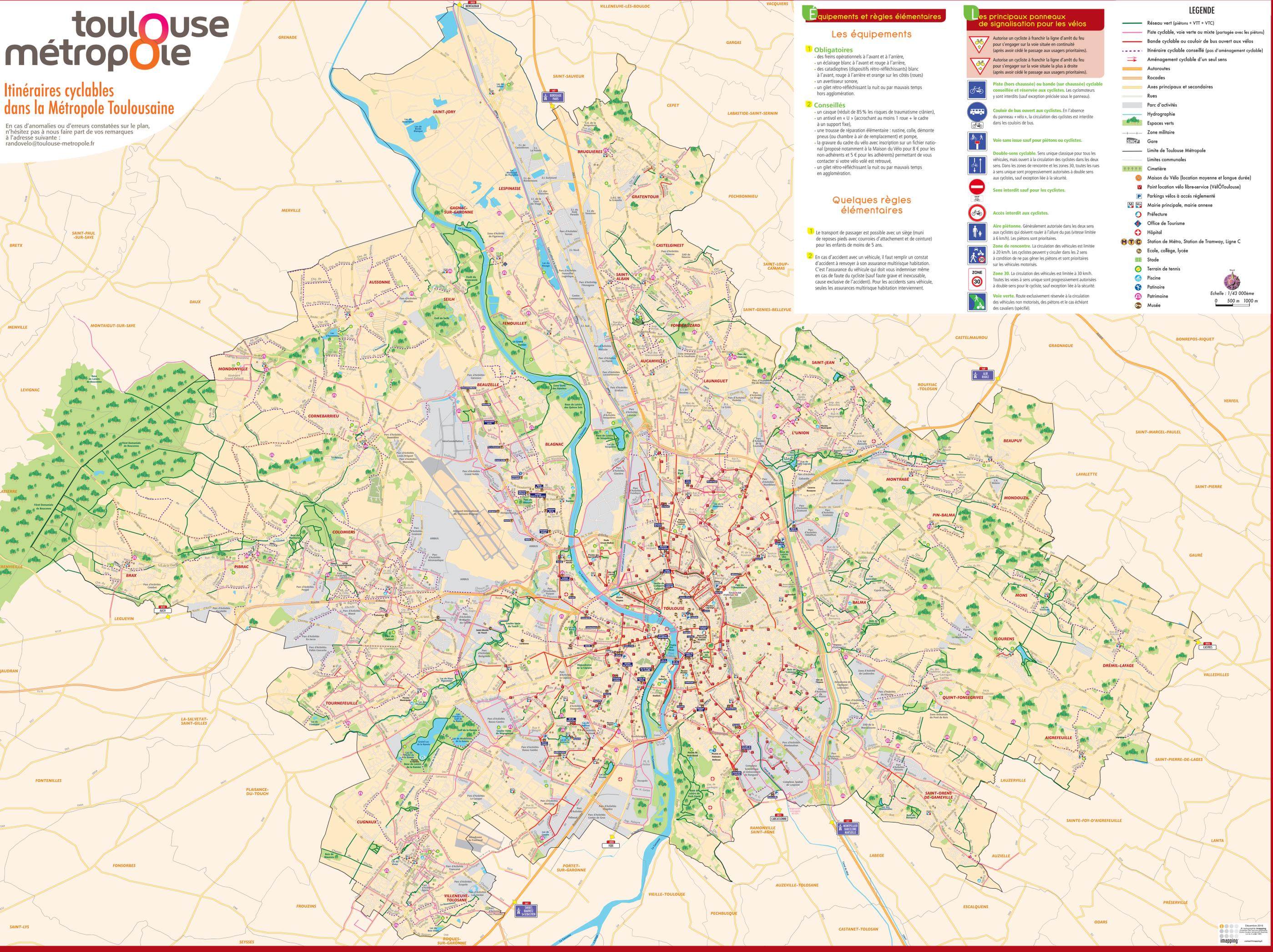
LEGENDE

- Réseau vert (piétons + VTT + VTC)
- Voie cyclable, voie verte ou mixte (partagée avec les piétons)
- Bande cyclable ou couloir de bus ouvert aux vélos
- Itinéraire cyclable conseillé (pas d'aménagement cyclable)
- Aménagement cyclable d'un seul sens
- Rues à vitesse apaisée
- Autoroutes
- Rocades
- Axes principaux et secondaires
- Rues
- Parc d'activités
- Hydrographie
- Espaces verts
- Zone militaire
- Gare
- Limite de Toulouse Métropole
- Limites communales
- Cimetière
- Maison du Vélo (location moyenne et longue durée)
- Point location vélo libre-service (VéloToulouse)
- Parkings vélos à accès réglementé
- Mairie principale, mairie annexe
- Préfecture
- Office de Tourisme
- Hôpital
- Station de Métro, Station de Tramway, Ligne C
- Ecole, collège, lycée
- Stade
- Terrain de tennis
- Piscine
- Patinoire
- Patrimoine
- Musée

Echelle : 1/9 600ème

Itinéraires cyclables dans la Métropole Toulousaine

En cas d'anomalies ou d'erreurs constatées sur le plan, n'hésitez pas à nous faire part de vos remarques à l'adresse suivante : randovelo@toulouse-metropole.fr



Équipements et règles élémentaires

Les équipements

1 Obligatoires

- des feux opérationnels à l'avant et à l'arrière,
- un éclairage blanc à l'avant et rouge à l'arrière,
- des catadioptres (dispositifs rétro-réfléchissants) blanc à l'avant, rouge à l'arrière et orange sur les côtés (roues)
- un avertisseur sonore,
- un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou par mauvais temps hors agglomération.

2 Conseillés

- un casque (réduit de 85 % les risques de traumatisme crânien),
- un antivol en « U » (accrochant au moins 1 roue + le cadre à un support fixe),
- une trousse de réparation élémentaire : rustine, colle, démonte-pneus (ou chambre à air de remplacement) et pompe,
- la gravure du cadre du vélo avec inscription sur un fichier national (proposé notamment à la Maison du Vélo pour 8 € pour les non-adhérents et 5 € pour les adhérents) permettant de vous contacter si votre vélo volé est retrouvé,
- un gilet rétro-réfléchissant la nuit ou par mauvais temps en agglomération.

Quelques règles élémentaires

- 1 Le transport de passager est possible avec un siège (muni de repose-pieds avec courroies d'attachement et de ceinture) pour les enfants de moins de 5 ans.
- 2 En cas d'accident avec un véhicule, il faut remplir un constat d'accident à renvoyer à son assurance multirisque habitation. C'est l'assurance du véhicule qui doit vous indemniser même en cas de faute du cycliste (sauf faute grave et inexcusable, cause exclusive de l'accident). Pour les accidents sans véhicule, seules les assurances multirisque habitation interviennent.

Les principaux panneaux de signalisation pour les vélos

Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située en continuité (après avoir cédé le passage aux usagers prioritaires).

Autorise un cycliste à franchir la ligne d'arrêt du feu pour s'engager sur la voie située à la droite (après avoir cédé le passage aux usagers prioritaires).

Piste (hors chaussée) ou bande (sur chaussée) cyclable conseillée et réservée aux cyclistes. Les cyclomoteurs y sont interdits (sauf exception précisée sous le panneau).

Couloir de bus ouvert aux cyclistes. En l'absence du panneau « vélo », la circulation des cyclistes est interdite dans les couloirs de bus.

Voie sans issue sauf pour piétons ou cyclistes.

Double-sens cyclable. Sens unique classique pour tous les véhicules, mais ouvert à la circulation des cyclistes dans les deux sens. Dans les zones de rencontre et les zones 30, toutes les rues à sens unique sont progressivement autorisées à double-sens aux cyclistes, sauf exception liée à la sécurité.

Sens interdit sauf pour les cyclistes.

Accès interdit aux cyclistes.

Aire piétonne. Généralement autorisée dans les deux sens aux cyclistes qui doivent rouler à l'allure du pas (vitesse limitée à 4 km/h). Les piétons sont prioritaires.

Zone de rencontre. La circulation des véhicules est limitée à 20 km/h. Les cyclistes peuvent y circuler dans les 2 sens à condition de ne pas gêner les piétons et sont prioritaires sur les véhicules motorisés.

Zone 30. La circulation des véhicules est limitée à 30 km/h. Toutes les voies à sens unique sont progressivement autorisées à double-sens pour le cycliste, sauf exception liée à la sécurité.

Voie verte. Route exclusivement réservée à la circulation des véhicules non motorisés, des piétons et le cas échéant des cavaliers (spécifié).

LEGENDE

- Réseau vert (piétons + VTT + VTC)
- Piste cyclable, voie verte ou mixte (partagée avec les piétons)
- Bande cyclable ou couloir de bus ouvert aux vélos
- Itinéraire cyclable conseillé (pas d'aménagement cyclable)
- Aménagement cyclable d'un seul sens
- Autouroutes
- Rocodes
- Axes principaux et secondaires
- Rues
- Parc d'activités
- Hydrographie
- Espaces verts
- Zone militaire
- Gare
- Limite de Toulouse Métropole
- Limites communales
- Cimetière
- Maison du Vélo (location moyenne et longue durée)
- Point location vélo libre-service (VéloToulouse)
- Parkings vélos à accès réglementé
- Mairie principale, mairie annexe
- Préfecture
- Office de Tourisme
- Hôpital
- Station de Métro, Station de Tramway, Ligne C
- Ecole, collège, lycée
- Stade
- Terrain de tennis
- Piscine
- Patinoire
- Patrimoine
- Musée

Echelle : 1/43 000ème
0 500 m 1000 m